



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
9 JANVIER 2020 – 19h00**

Ordre du jour

Présents : Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Léon BONBOIS, Yves THILLOU (en suppléance de Monsieur Christian LEPRETRE), Philippe HELO, Joseph SIMMONNEAUX, Daniel GENDROT, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Norbert SAULNIER, Annick LERAY, Nadine DREAN, Joël SIELLER, Sylvana BIGOT, Philippe SALAUN (en suppléance de Elif RICAUD), Joël GARCIA, Loïc LERAY (en suppléance de Jean SZOT), Evelyne LEFEUVRE, Rémi PITRE, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Carole LETOURNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Thierry LASSALLE, Didier LE CHENECHAL, Gilbert MENARD, Robert MALEUVRE (en suppléance d'Albert RAFFEGEAU), Patrick BERTIN, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Christine PERCHER, Christiane CHOPIN, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Bernard AMICE

Absents/excusés : Yves THEBAULT, Christèle GOUR, Robert PERROT, Loïc SIRODOT, Bernard CHAUVIN, Christophe PLOTEAU, Madeleine GUILLONNET, Jean-Paul TROUBOUL, Gilles LEFEBVRE, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Cécile AVRIL, Laurent LE GUEHENNEC

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement

Secrétaire de séance : Didier LE CHENECHAL

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Monsieur **Didier LE CHENECHAL** est **désigné** et **accepte**.

Ordre du jour

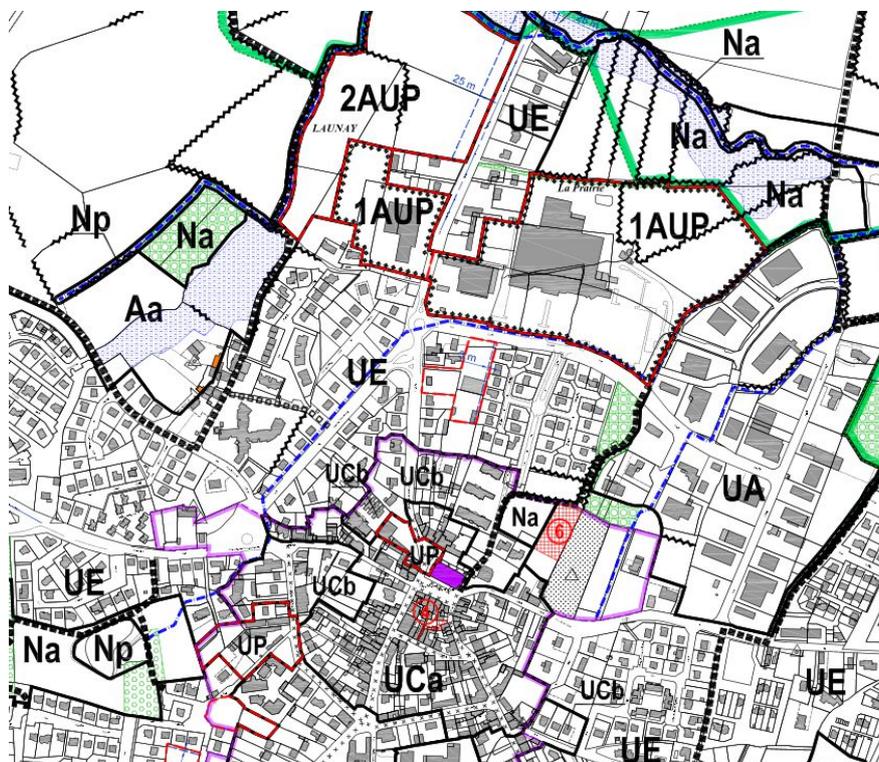
- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical/Assemblée générale du 27 juin 2019**
- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical/Assemblée générale du 19 septembre 2019**
- Schéma de Cohérence territorial (SCoT) :**
 - **Sollicitation** de la commune de **Guichen** pour engager une **modification du SCoT**
- Finances :**
 - **Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) 2020**
- Informations et questions diverses :**
 - **Actualités** et suivi des **dossiers** et projets en cours
- Conseil de développement :**
 - **Intervention de Joël REGNAULT**, Président du CD de Pays

- L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 19 septembre 2019.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine

▪ Sollicitation de la commune de Guichen pour engager une modification du SCoT :

Le Président rappelle que le SCoT et le PLU de Guichen ouvrent la possibilité d'un développement commercial de périphérie sur le secteur de « La Courtinais », en extension d'un parc d'activités existant (parc structurant Les Landes – La Courtinais, identifié dans le DOO). Il était question, le cas échéant, de permettre le transfert et le développement de la zone commerciale de Valonia, sur cette localisation préférentielle de commerce. Le foncier libéré à Valonia devait alors faire l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain (zone 1AUP au PLU de Guichen).



Depuis, au regard du contexte législatif et de l'évolution des modes de consommation notamment, les responsables du site commercial de l'enseigne alimentaire Hyper U (incluant le magasin de jardinage) et de Denis Matériaux, ont fait part de leur souhait de maintenir leurs activités commerciales sur la zone de Valonia. Ce souhait s'accompagne, pour le site de l'Hyper U, d'une volonté de le restructurer et de pouvoir y envisager un développement.

Cette nouvelle orientation nécessite d'engager :

- une révision générale du PLU de Guichen ;
- une modification du SCoT (à enveloppes foncières constantes sur Guichen, tant sur le volet activités que logements, pour ne pas entrer dans le champ de la révision) :
 - o le DOO n'identifie pas le parc d'activités existant de Valonia dans le tableau des surfaces du foncier à vocation économique ;

- et le parc d'activités de Valonia n'est pas défini dans le DAAC comme localisation préférentielle pour le développement commercial en périphérie ou en tissu aggloméré.
- et la bonne articulation des différentes procédures.

A ce titre, le Conseil municipal de Guichen a délibéré lors de sa séance du 22 octobre 2019, sollicitant officiellement le Pays des Vallons de Vilaine pour engager la procédure de modification du SCoT. Une délibération du Comité syndical est nécessaire avant d'engager cette modification. Le dossier de modification peut être réalisé en interne. Le cas échéant, l'Autorité environnementale (Ae) devra être saisie afin qu'elle examine au cas par cas si la procédure est soumise ou non à évaluation environnementale. Cette saisine et la décision de l'Ae doivent intervenir avant la notification du projet pour avis au Préfet et aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Bien qu'un consensus se dégage parmi les élus sur le bien-fondé d'un maintien des activités commerciales sur la zone de Valonia, un débat s'engage sur différentes questions :

1. le degré d'influence des acteurs économiques sur les pouvoirs publics, ces derniers devant être les garants de l'équilibre et de la cohérence territoriale ;
2. la restructuration et surtout le développement envisagé pour le site de l'Hyper U ;
3. le devenir du foncier commercial fléché sur le secteur de « La Courtinais » et plus globalement la gestion des différentes enveloppes foncières (activités et logements) ;
4. et l'opportunité d'un report de décision pour engager la procédure de modification du SCoT, dans un contexte préélectoral.

Concernant le premier questionnement, il est certain que les acteurs économiques interagissent avec les pouvoirs publics et en ce sens les influencent. Les enseignes commerciales, compte-tenu des enjeux et actualités sur le territoire, ont été particulièrement actives, tant pour la révision du SCoT que pour le PLU de Guichen. Toutefois, les élus de Guichen tiennent à souligner que cette sollicitation pour la modification du SCoT est l'aboutissement d'une longue concertation sur le sujet, reflète une réelle volonté de la municipalité et ne fait pas que répondre à la demande des enseignes. Ils rappellent que cette modification va selon eux dans le sens de l'intérêt général du territoire.

S'agissant du deuxième questionnement, les enjeux liés à une restructuration sont compris et ne font pas débat, contrairement au développement du site de l'Hyper U vis-à-vis de l'équilibre territorial. Aucune surface de vente supplémentaire n'est annoncée et ne semble projetée. Il est par ailleurs rappelé que le SCoT ne règlemente pas les surfaces de vente et ne se substitue pas à la CDAC (toute augmentation de la surface de vente du site de l'Hyper U serait obligatoirement soumis à l'avis de la CDAC).

S'agissant ensuite du devenir du secteur de « La Courtinais », les choses ne sont pas arrêtées mais la vocation artisanale sera vraisemblablement confortée, dans le prolongement de sa vocation actuelle au sein du parc d'activités « Les Landes – La Courtinais ». Plus globalement, les enveloppes foncières (activités et logements), devront nécessairement être réajustées dans leur localisation dans le cadre d'une modification du PLU. Toutefois, et c'est une condition à respecter pour ne pas entrer dans le champ d'une révision, cette modification du SCoT doit se faire à enveloppes de consommation foncière constantes, telles que prévues au SCoT pour Guichen, tant sur le volet activités que logements.

Enfin, sur l'opportunité d'un report de la décision dans un contexte préélectoral, certains élus s'interrogent sur une forme de précipitation, voire de passage en force, alors que les nouvelles équipes pourraient ne pas partager cette décision de modification. D'autres élus pointent la

nécessité de la continuité de l'action publique, la légitimité des équipes en place jusqu'à la fin de leur mandat et le risque d'un long report pour la prise de cette décision. Les élus de Guichen mettent également en avant leur volonté de laisser à la future équipe municipale un dossier le plus abouti possible. Il est enfin rappelé que cette décision n'est pas une approbation de la modification mais un enclenchement de la procédure.

Pierre-Yves REBOUX propose au Comité syndical de se prononcer :

1. sur un report ou non de la décision ;
2. sur l'engagement de la procédure de modification du SCoT.

- Après en avoir délibéré, avec 6 voix pour un report de la décision et 0 abstention, le Comité syndical décide de ne pas reporter la décision.**
- Après en avoir délibéré, avec 5 voix contre et 3 abstentions, le Comité syndical approuve l'engagement de la procédure de modification du SCoT.**

Finances

▪ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 :

Le Président rappelle que l'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Cf. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) en annexe, présenté en séance

Le tableau d'évolution des cotisations a été complété de l'historique des montants depuis 2015, des taux annuels d'évolution et des taux de croissance annuels moyens par EPCI. Le tableau ci-dessous sera inséré dans le ROB 2020 définitif.

Evolution des cotisations					
<i>en €/habitant (population DGF)</i>					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	

Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
		TCAM BpLC 2017/2020	0,3%

TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen

Loïc LERAY questionne sur la redondance en matière de tourisme, entre les EPCI et le Pays. Nadine DREAN répond par la négative et indique que les missions et rôles de chacun sont très clairs, tant au niveau technique que politique, avec aujourd'hui une réelle volonté de travailler ensemble.

Depuis l'arrivée de Nolwenn MESNY en septembre 2019, le territoire a pris toute sa place avec le pilotage de la thématique « Tourisme fluvial et itinérance nautique » à l'échelle de l'ensemble de la Destination touristique Rennes et les portes de Bretagne. Et des actions concrètes commencent à voir le jour sur le territoire. Yvon MELLET souligne les difficultés liées à la notion de compétence partagée concernant le tourisme, même si des rapprochements sont envisagés actuellement entre l'ADT (anciennement CDT) et le CRT. Il confirme l'intérêt pour les EPCI de travailler ensemble à l'échelle Pays, comme par exemple pour la promotion du territoire ou encore la valorisation de l'axe Vilaine.

Christine GARDAN, en tant que Présidente du SMICTOM des Pays de Vilaine, rappelle le travail partenarial engagé dans le cadre du programme « Territoire Econome en Ressources », auquel participe le Pays. Elle regrette que ce projet important ne soit pas mentionné explicitement. Pierre-Yves REBOUX indique que ce point sera rectifié dans le ROB 2020 définitif, confirme l'intérêt et l'implication du Pays dans ce projet d'économie circulaire, souligne le rôle du Smictom dans la transition énergétique et écologique du territoire et sa place au sein du COPIL du PCAET.

En réponse à Jean-Marc MALDONADO sur l'étude faisabilité d'un SIG mutualisé, Jacqueline SOLLIER confirme la volonté de travailler ensemble. L'étude est en cours et plusieurs scénarios seront présentés.

A l'initiative de Gilbert MENARD, les membres du Comité syndical remercient toute l'équipe du Pays des Vallons de Vilaine. Les compétences des agents, au service du territoire et de ses projets, sont saluées, ainsi que leur disponibilité et amabilité. Le Président et le Directeur sont chargés de transmettre ces remerciements à toute l'équipe.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Informations et questions diverses

▪ Actualités et suivi des dossiers et projets en cours :

Le Président souhaite revenir sur la proposition de vœu à formuler pour le soutien aux projets d'EnR, telle qu'évoquée lors de la dernière séance (cf. compte-rendu du 18/09/2019). Après avoir participé à une nouvelle réunion sur le projet de méthanisation à Bourg-des-Comptes et dans ce contexte particulier, il n'a pas jugé opportun de formuler ce vœu. Jean-Marc MALDONADO trouve anormal ce changement de position, cette proposition de vœu ayant fait l'objet d'un vote démocratique. Pierre-Yves REBOUX prend acte de ce désaccord.

Conseil de développement

▪ Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays :

Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement de Pays, fait état de l'avancement des 3 groupes de travail.

- **CENTRES-BOURGS :**

Le CD termine son travail sur la dynamisation des centres-bourgs, le rapport est en phase de relecture puis une parution courant février 2020. Le Conseil de développement souhaite proposer un temps de restitution ouvert au public de ce travail après les élections municipales. En 2019, le CD a effectué des visites de terrain, des auditions, des ateliers radios et des temps d'animation participatif pour collecter les propositions des habitants.

- **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) :**

La question des transitions énergétiques est au cœur des préoccupations du CD ; ainsi suite à la saisine du Pays sur la sensibilisation du public aux économies d'énergie, le CD a organisé 3 événements – rencontres des énergies, couplées à des « repair-café ». Il a ainsi pu toucher une 50^{ne} d'habitants désireux d'apprendre à faire des économies d'énergie et informer plus largement sur l'existence de l'Espace Rénov'Habitat. En 2020, le conseil de développement souhaite travailler en direction du jeune public en partenariat avec des écoles. Le CD a participé à la restitution des actions réalisées dans le cadre de territoire à énergie positive et croissante verte et souhaite diffuser ces informations auprès des membres.

- **MUTATIONS AGRICOLES :**

La prise en compte des mutations agricoles est un sujet majeur. Le conseil de développement a axé son travail en 2019 sur la valorisation des activités agricoles locales au travers d'une vidéo de 25 minutes dans laquelle les acteurs du monde agricole dans leur diversité témoignent. Cette vidéo est disponible sur le site du pays, facebook et youtube. En 2020, le groupe de travail souhaite participer à l'actualisation du guide des producteurs locaux et mener une réflexion sur le foncier agricole.

Le conseil de développement vient de lancer en son sein une « commission communication » pour mieux faire connaître le rôle du CD auprès des habitants afin qu'ils s'en saisissent et travaillent en co-construction avec les élus.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Didier LE CHENECHAL

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX

Signé

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN





**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
9 JANVIER 2020 - 19h00**

Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020

Propos liminaires

L'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Organisation et missions du Pays

Le **Pays des Vallons de Vilaine** est organisé autour de **deux structures** :

- Un **Syndicat mixte** (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- et une **Association** (loi 1901) ;

Deux assemblées délibérantes **coexistent**, un **Comité syndical** et une **Assemblée générale**, avec sensiblement les **mêmes élus** et le **même exécutif**.

Les **missions** confiées au **Pays des Vallons de Vilaine** sont définies dans ses **statuts**. Le **Pays** n'est **pas** un nouvel **échelon** de **collectivité** territoriale. C'est un **espace** de **coopération** entre des **collectivités prêtes à travailler ensemble** à leur développement, en y **associant les acteurs** de la **vie civile** grâce et via un **Conseil de développement**.

Deux communautés de communes composent le Pays des Vallons de Vilaine, regroupant plus de **77 000 habitants** :

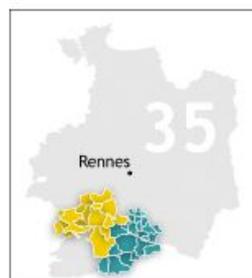
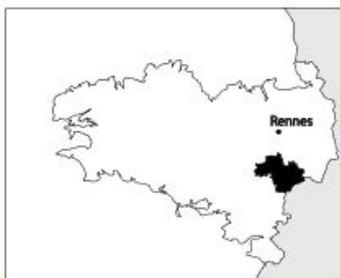
- **Vallons de Haute Bretagne Communauté** : 44 574 habitants ;
- et **Bretagne porte de Loire Communauté** : 32 649 habitants.

Vallons de Haute Bretagne Communauté regroupe 18 communes et Bretagne porte de Loire Communauté en regroupe 20.



NOTRE TERRITOIRE

+ de 75 000 habitants
38 communes
2 intercommunalités



Vallons de Haute Bretagne Communauté		Bretagne porte de Loire Communauté	
Communes	Population*	Communes	Population*
Baulon	2 224	Bain-de-Bretagne	7 496
Bourg-des-Comptes	3 332	La Bosse de Bretagne	658
Bovel	615	Chanteloup	1 858
Les Brulais	557	La Couyère	491
La Chapelle-Bouëxic	1 502	Crevin	2 867
Comblessac	700	La Dominelais	1 403
Goven	4 459	Ercé-en-Lamée	1 511
Guichen	8 766	Grand-Fougeray	2 483
Guignen	3 972	Lalleu	578
Lassy	1 740	La Noë-Blanche	1 011
Lohéac	664	Pancé	1 201
Loutehel	263	Le Petit-Fougeray	914
Val-d'Anast	4 057	Pléchâtel	2 841
Mernel	1 050	Poligné	1 232
Guipry-Messac	7 110	Sainte-Anne-sur-Vilaine	1 032
Saint-Malo-de-Phily	1 103	Saint-Sulpice-des-Landes	818
Saint-Séglin	572	Saulnières	783
Saint-Senoux	1 888	Le Sel-de-Bretagne	1 124
TOTAL	44 574	Teillay	1 073
		Tresboeuf	1 275
		TOTAL	32 649

*populations légales 2017 (populations totales), en vigueur depuis le 1er janvier 2020

Le **Pays** remplit les **missions** qui lui sont **confiées** par les **collectivités**, dans un **esprit de mutualisation**, dans un **souci de cohérence**, de **complémentarité**. Cette **coopération** permet de mener une **action commune** dans des **domaines d'intervention diversifiés** et **évolutifs**.

Le **Syndicat mixte** du Pays des Vallons de Vilaine a pour **missions** :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** ;
- le **conseil** et l'**assistance** des **collectivités** qui en font en la demande, dans les domaines de l'**urbanisme** (planification, urbanisme réglementaire et opérationnel, maîtrise foncière) et de l'**habitat** ;
- et la **gestion** du **service** Application Droits des Sols (**ADS**), pour l'**instruction** des **autorisations d'urbanisme** des **collectivités** qui en font la demande.

L'**Association** du Pays des Vallons de Vilaine **intervient** dans les **domaines** suivants :

- **contractualisation Europe-Région** ;
- **transition énergétique et écologique** ;
- **mobilités durables** ;
- **agriculture et produits locaux** ;
- **développement touristique**.

Moyens humains du Pays

14 salariés :

- Syndicat mixte : 7 salariés à temps complet
- Association : 7 salariés à temps complet

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE A VOS PROJETS



Schéma de Cohérence
Territoriale



Transition énergétique
et écologique



Application du droit
des sols



Espace Rénov' Habitat



Conseil en urbanisme
partagé



Développement
touristique



Gestion des fonds
européens



Mobilités durables



Gestion des fonds
régionaux territorialisés



Agriculture et
produits locaux

La liste du personnel est la suivante :

- **Alain CHARIER**, *Syndicat mixte* - Directeur
- **Sandrine BOURDEAU**, Chargée de mission « Urbanisme »
- **Nolwenn COLSON**, Chargée de mission « Contractualisation Europe-Région » & Coordination « Destination Touristique »
- **Lise DUMAS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Emmanuelle GUERIN**, Animatrice du Conseil de développement
Une convention de mise à disposition est établie avec le Conseil de développement du Pays de Redon pour le poste d'Animatrice (0,5 ETP).
- **Victor HELAINE**, Conseiller en Energie Partagé
- **Aurélie HUBERT**, Conseillère « Energie - Habitat »
- **Suzie LE BARS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Floriane LIZE**, *Syndicat mixte* - Gestionnaire comptable et ressources humaines
- **Nolwenn MESNY**, Chargée de projet « Tourisme » & Gestionnaire « Contractualisation »
- **Gaëlle PIERRE**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Pierre PISCITELLI**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Julien RIOU**, Chargé de missions « Transition énergétique, mobilité et agriculture »
- **Jean-Marie ROUX**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »

En 2020, le poste de **Conseiller en Energie Partagé** sera à budgétiser à **temps plein** sur l'**année complète**. Il sera également nécessaire de prévoir le **remplacement** d'un **Agent instructeur** « Droit des sols » pendant son **congé de maternité**.

Charges de personnel et frais assimilés	Prévues en 2019	Réalisées en 2019
Syndicat mixte - Budget principal	118 500,00 €	107 664,35 €
Syndicat mixte - Budget annexe ADS	189 039,11 €	178 459,01 €
Association	325 650,00 €	320 049,48 €
TOTAL DES DEPENSES	633 189,11 €	606 172,84 €

Moyens financiers du Pays

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers 3 budgets :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de **l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

D'un **point de vue comptable** pour les EPCI, il s'agit d'une **contribution pour le Syndicat mixte** et d'une **subvention pour l'Association**. Pour cette dernière, la subvention étant supérieure à 23 000 €, une **convention d'objectifs** est signée avec chaque Communauté de Communes.

Afin d'obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** jusqu'à la fin du **mandat** a été **acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays. En **2019**, comme en 2018, 2017 et 2016, l'**optimisation des dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**. Pour **2020**, il est proposé de **construire les budgets** selon cette **même logique**.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	

Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
		TCAM BpLC 2017/2020	0,3%

TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen

	VHBC	BpLC
Population DGF 2019	45 384	33 169
TOTAL COTISATIONS 2020	197 420,40 €	144 285,15 €
RAPPEL COTISATIONS 2019	195 823,95 €	144 024,15 €

Le **Pays des Vallons de Vilaine** (Syndicat mixte et Association) n'a **pas d'endettement**. **Structure** avant tout d'**ingénierie**, le recours à l'**emprunt** n'est **pas envisagé**.

Perspectives 2020 – Vue d'ensemble et actions clés

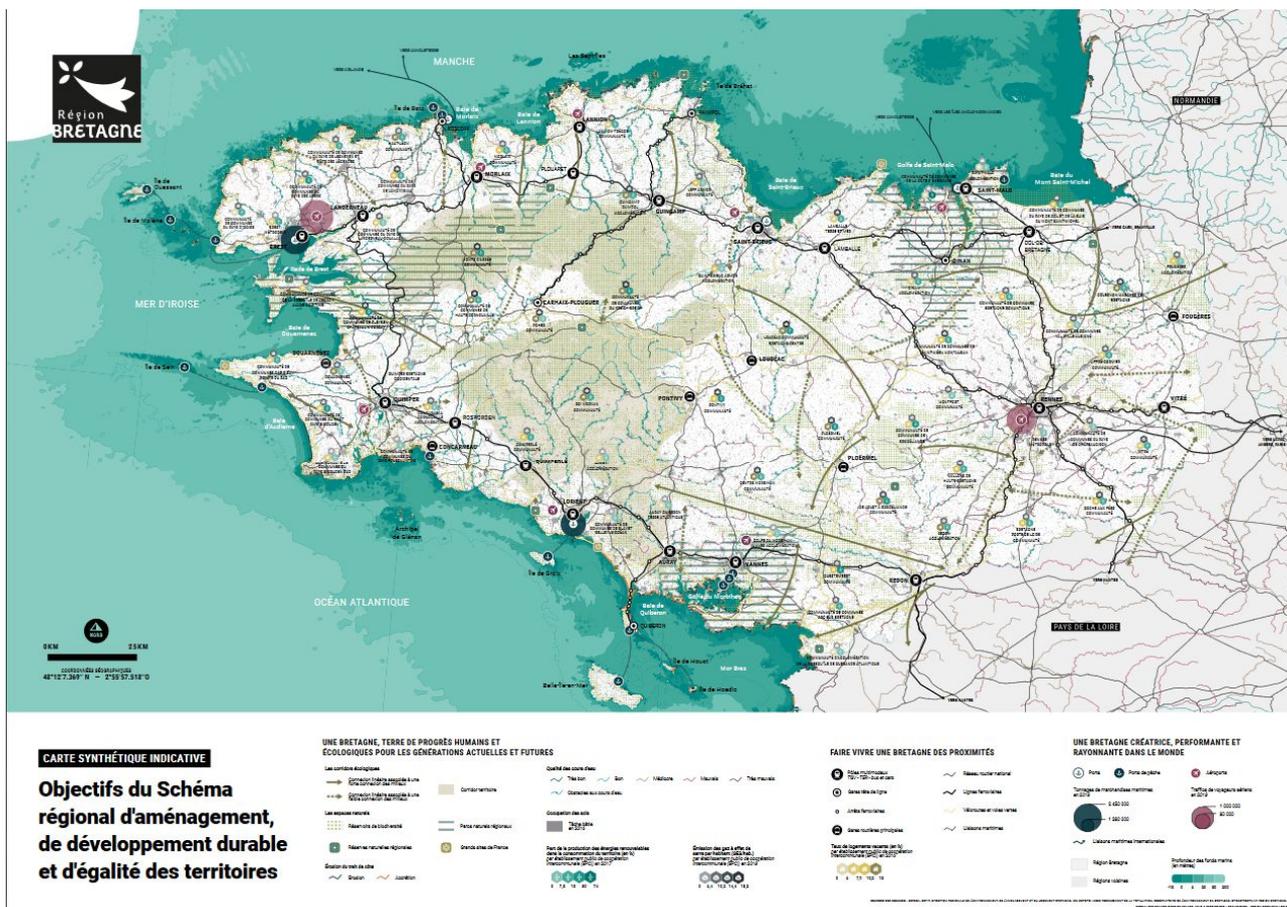
Les perspectives 2020 s'inscrivent dans une logique de continuité des missions et travaux d'ores-et-déjà engagés.

■ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :



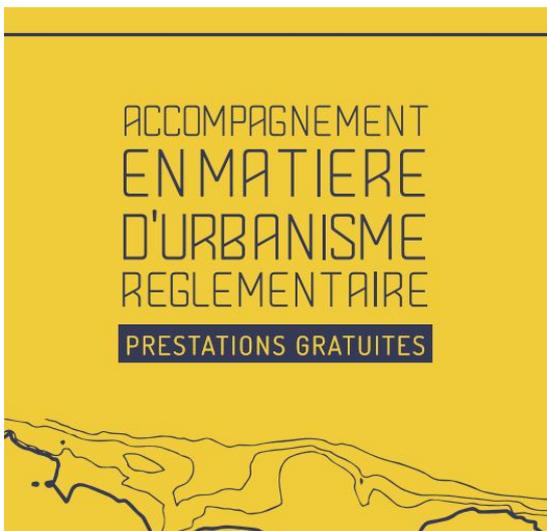
- ✓ Modification (en interne) du SCoT.
- ✓ Accompagnement des collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.
- ✓ Formulation des avis relatifs aux révisions générales et modifications des documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée (PPA), et des avis des projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- ✓ Mise en place des outils et indicateurs pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application du SCoT (à défaut d'une telle analyse dans les six ans, le SCoT est caduc).

- ✓ Suivi et participation aux travaux de l'InterSCoT d'Ille-et-Vilaine.
- ✓ Suivi et participation aux travaux de la Breizh COP = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



Urbanisme, foncier et habitat :

- ✓ Poursuite du service de conseil en urbanisme partagé, qui propose aux collectivités du territoire les missions suivantes :



ZOOM SUR LES PRESTATIONS ASSURÉES :

 Soutien de la démarche collective pour coordonner et regrouper plusieurs commandes d'études / établissement, de convention de groupement	 Définition des besoins, des procédures et des calendriers
 Appui technique à la consultation et à la sélection des bureaux d'études	 Assistance au lancement et suivi des études

ACCOMPAGNEMENT
EN MATIERE
D'URBANISME
OPERATIONNEL

PRESTATIONS PAYANTES



Analyse de la
problématique
et du contexte



Aide à la définition des besoins
d'études, des objectifs
d'aménagement et
de programmation.



Assistance générale à la gestion
et au pilotage du projet et à la
coordination des intervenants et
partenaires extérieurs.



Appui technique à la
sélection des prestataires
(bureau d'étude,
architecte, MOE...)

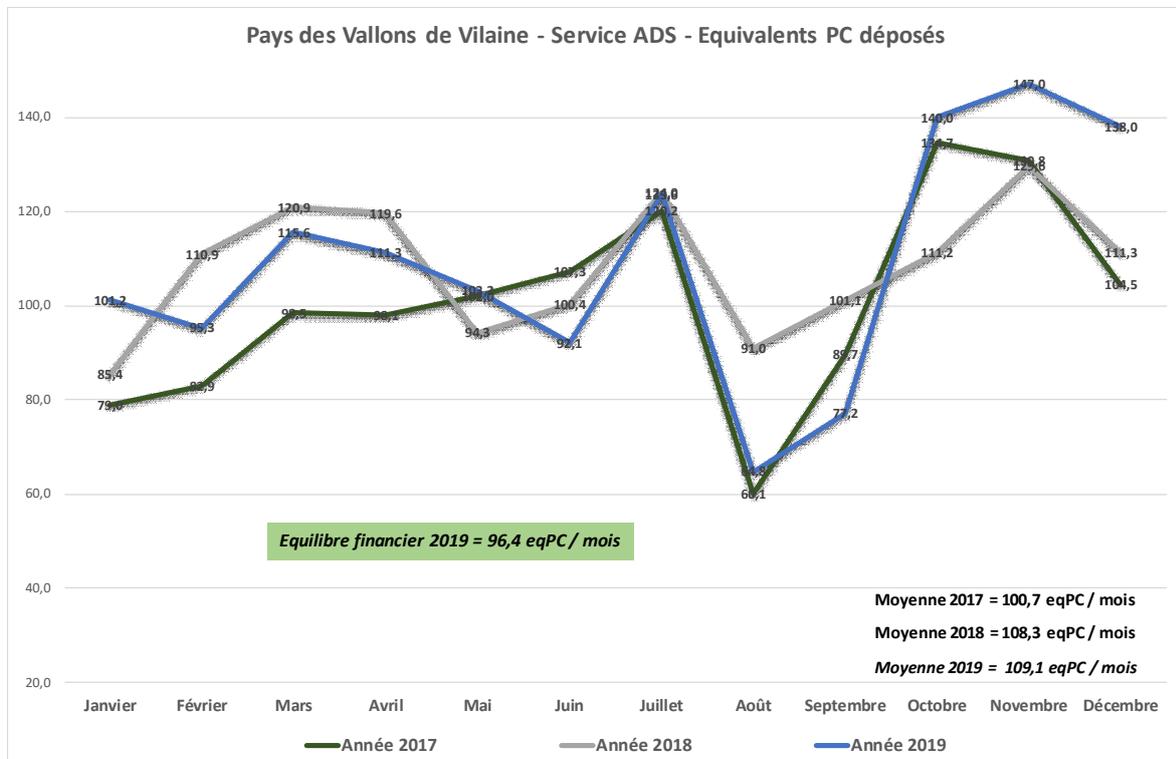


Aide à la
gouvernance
des projets



Accompagnement
pendant le
déroulement des études.

Gestion du service d'Application du Droit des Sols (ADS) :



- ✓ Poursuivre les travaux initiés entre les communes et le service ADS ;
- ✓ Garantir le bon fonctionnement d'un service d'instruction partagée ;

- ✓ Assurer une instruction de qualité dans les meilleurs délais ;
- ✓ Agir pour un meilleur partage des connaissances et de l'information ;
- ✓ Assurer la migration vers le nouveau logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Evolution du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme

Pays des Vallons
DE VILAINE

• **Calendrier de migration d'OpenADS ... vers Oxalis :**

- **17/12/2019 : réunion de cadrage du projet (PVV)**
- **3,4,5/02/2020 : formations administrateurs + instructeurs (PVV)**
- **Février et mars 2020 : préparation/configuration d'Oxalis (PVV)**
- **Avril 2020 : « recettage » = phase de test d'Oxalis (PVV)**
Cette phase est transparente pour les agents communaux, qui continuent à utiliser OpenADS
- **S18 + S19 (fin avril/début mai 2020) : formations des agents communaux**
La société Operis recommande de réaliser ces formations 15 jours maximum avant la date de migration
- **Lundi 11 mai 2020 : migration vers Oxalis**

www.paysdesvallonsdevilaine.fr

▪ **Contractualisation Europe-Région-Pays des Vallons de Vilaine :**

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



- ✓ Accueil et information des porteurs de projet sur les dispositifs existants ;
- ✓ Préparation, organisation et suivi des Comités Uniques de Programmation (CUP) :
 - réunion mensuelle avec la Région Bretagne ;
 - montage des dossiers et accompagnement des porteurs de projet ;
 - présentation des projets aux membres du CUP pour avis d'opportunité ;
 - compte rendu, suivi et programmation des subventions allouées.
- ✓ Gestion et instruction des dossiers en lien avec les autorités compétentes (Région Bretagne, Sous-préfecture, Agence de Service et de Paiement (ASP), co-financeurs, etc.) ;
- ✓ Participation aux réunions au sein des différents réseaux (Réseau Rural breton et national, instance européenne d'échanges entre acteurs du monde rural, ...) ;
- ✓ Evaluation des programmes ;
- ✓ Préparation d'une candidature au futur contrat de partenariat 2021-2027.

CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020 - EUROPE / REGION BRETAGNE / PAYS DES VALLONS DE VILAINE			
Fonds	Priorité / Fiche action	Enveloppes et projets soutenus	Reste à programmer <i>(après CUP du 05/12/2019)</i>
FRT	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	199 740,00 €	- €
	1.1 : Favoriser l'accueil des entreprises locales	190 000,00 €	- €
	1.2 : Soutenir l'emploi et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences	9 740,00 €	- €
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	1 798 535,00 €	15 000,00 €
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	1 463 306,00 €	15 000,00 €
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	49 046,00 €	- €
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	286 183,00 €	- €
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	741 049,00 €	121 390,00 €
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	327 289,00 €	97 565,00 €
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	30 000,00 €	23 825,00 €
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	383 760,00 €	- €
	Services collectifs essentiels	778 409,16 €	87 854,00 €
	TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)		3 517 733,16 €
LEADER	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	70 000,00 €	32 400,00 €
	2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays	375 786,79 €	169 824,79 €
	3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts	46 000,00 €	40 000,00 €
	4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement	55 150,00 €	- €
	5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables	60 000,00 €	60 000,00 €
	6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture	334 380,24 €	55 868,53 €
	7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée	235 488,97 €	43 738,97 €
	Mesure 19.3 : Coopération	80 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL LEADER		1 256 806,00 €	481 832,29 €
ITI FEDER	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	171 429,00 €	106 049,23 €
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	178 571,00 €	60 135,00 €
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	389 826,00 €	- €
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	183 333,00 €	- €
TOTAL ITI FEDER		923 159,00 €	166 184,23 €
TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT		5 697 698,16 €	872 260,52 €

Contrat de partenariat 2014-2020 – Carte interactive des projets soutenus



http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/contrat-de-partenariat-2014-2020_401410#10/47.9035/-1.7224

Transition énergétique et écologique :

- ✓ Animation du Comité de pilotage du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) :
 - Coordination et suivi des actions du PCAET
 - Participation aux projets de développement des énergies renouvelables
- ✓ Participation au programme « Territoire Economie en Ressource », axé sur l'économie circulaire, porté par le SMICTOM des Pays de Vilaine
- ✓ Finalisation des dispositif TEPCv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) et des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) – TEPCv

Contexte local : le Plan Climat

Un territoire engagé volontairement depuis 2014



Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

CEE- TEPCv

- **Rénovation du patrimoine public : 1 050 000 €**
 - 20 communes bénéficiaires
 - 897 000 € de primes reversées aux bénéficiaires
 - 153 000 € réinjectés dans le financement d'actions du PCAET
→ Espace Rénov' Habitat = services à la population



En résumé



Depuis 2014 :
26 bénéficiaires

TEPcv :
1 388 656 €

Contrat de
partenariat :
744 161 €

Total : 2 132 817 €
Soit \approx 30 €/hab



Carto : J.RIOU - PMV

www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Carte interactive des projets financés

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/transition-energetique-projets-finances_405361#11/47.8853/-1.6582

- ✓ Poursuite des missions de l'Espacé Rénov' Habitat



Espacé Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Rénovation énergétique de l'habitat privé

Un service public de
proximité accessible à
tous sans conditions de
revenus

Conseils neutres et
gratuits

5 lieux de permanence
(Val d'Anast - Grand-Fougeray - Guichen - Guipry-Messac -
Bain-de-Bretagne)



www.paysdesvallonsdevilaine.fr



- ✓ Poursuite des missions du Conseil en Energie Partagé (CEP)

Conseil en Energie Partagé



Missions du CEP :

1. Accompagnement simple :

Diagnostic et suivi de l'existant (état des lieux du patrimoine, état des consommations, ...)

Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

2. Appui à la gestion courante : actions simple de réduction des consommations, programmation de travaux d'amélioration, suivi des consommations, ...

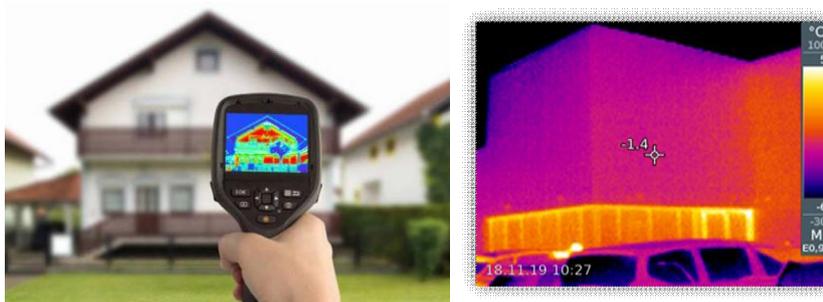
3. Appui aux projets de la collectivité dans le cadre d'une rénovation ou d'une construction neuve : AMO, préconisations, ...



www.paysdesvallonsdevilaine.fr



- ✓ Organisation de balades thermiques (6 balades en 2020)



▪ Mobilités durables :

- ✓ Suivi et accompagnement des services intercommunaux :
 - transport à la demande (TAD) ;
 - mobilités douces.



■ Agriculture et produits locaux :

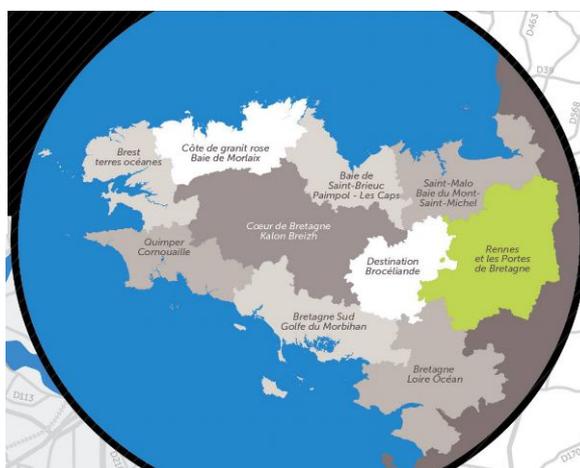
- ✓ Actualisation et promotion du « Guide des producteurs locaux en circuits courts »



■ Développement touristique :

- ✓ Participation, en tant que structure facilitatrice, aux chantiers de la Destination Touristique (DT) « Rennes et les Portes de Bretagne » :
 - faire valoir et développer le potentiel touristique du territoire ;
 - s'intégrer dans la stratégie touristique régionale ;
 - participer au plan d'actions partagé 2019-2021 au sein de la DT

DESTINATION
RENNES & LES
PORTES DE
BRETAGNE



- ✓ Pilotage de la thématique « Tourisme fluvial et itinérance nautique » à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les portes de Bretagne :
 - Validation de la feuille de route 2020-2021 ;
 - Déclinaison du plan d'actions associé ;
 - Mise en réseau des acteurs.



▪ **Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé :**

- ✓ Réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec les EPCI.

